

# *Présentation du SAVS des Nouelles*



# Présentation du service

Implantation : St Briec à proximité de la gare

Agrément de 35 places (49 personnes accompagnées)

## Composition du service

- 1 responsable
- 1 secrétaire
- 1 psychologue
- 4 accompagnants sociaux

## Cadre d'accompagnement

- Protocole d'admission et d'intégration sur le service
- Signature annuelle du contrat d'accompagnement renouvelable en fonction du projet de la personne
- Un temps de synthèse unique : Auto-évaluation par la personne de son projet + Evaluation des professionnels et des partenaires et réajustement des objectifs

# *Spécificités des missions du SAVS des Nouelles*

**Contribuer à la réalisation du projet de vie de la personne en situation de handicap psychique**

**Coordonner les actions mises en œuvre par le service et par les partenaires mobilisés**

**Selon le besoin :**

- Favoriser l'observance du traitement et la relation thérapeutique
- Permettre l'accès et le maintien dans le logement
- Maintenir ou restaurer les liens familiaux, sociaux, ou professionnels
- Faciliter l'accès à la vie de la cité

## L'accompagnement social

- *Entretiens individuels au SAVS*
- *Visites à domicile*
- *Démarches extérieures*
- *Permanences*
- *Activités collectives*
- *Rencontres avec les partenaires*

## L'accompagnement psychologique

- *Entretien à la demande de la personne ou encouragé par l'équipe sociale*
- *Accompagnement puis recherche de relais vers les psychologues extérieurs au service*

## SANTE

- Le Centre Hospitalier Benoît Menni (CMP, Hôpital de Jour, Equipe Mobile Précarité et Psychiatrie)
- Les médecins psychiatres libéraux
- La Clinique du Val Josselin
- La Clinique de La Cerisaie
- Les médecins généralistes
- Les infirmiers libéraux

## GESTION ADMINISTRATIVE ET BUDGÉTAIRE

- Les services sociaux, les associations tutélares
- Les services de justice (commissariat de police, SPIP, tribunaux)
- Les services administratifs
- La MDPH

## LOGEMENT

- La Résidence Accueil
- Les agences immobilières
- La MDPH
- Les associations d'intervention à domicile
- Les Bailleurs (organismes HLM, organismes sociaux, particuliers)
- Les organismes de tutelle

## VIE SOCIALE

- Les GEM (Groupes d'Entraide Mutuelle)
- Les organismes sportifs (CDSA, UFOLEP)
- Les maisons de Quartier et les Centres sociaux
- Les associations culturelles et intervenants prestataires de service

# *L'insertion professionnelle au SAVS*

Le SAVS des Nouelles a pour spécificité l'accompagnement vers l'emploi.

Il assure un rôle de coordination avec tous les acteurs du champ professionnel.

Le SAVS est garant d'un parcours d'insertion respectueux des discontinuités liées aux problématiques psychiques.

- Préparation en amont pour réduire les freins à l'insertion
- Accompagnement dans l'évaluation et la définition d'un projet
- Mise en œuvre du projet d'insertion et/ou de formation
- Suivi sur le terrain professionnel ou centre de formation

## **Partenaires**

- Pôle Emploi, Cap Emploi, Mission Locale, Maison de l'Emploi
- Dispositif Convergence Bretagne
- Centres de formation de droits communs ou spécifiques: Emeraude ID, Nouelles Formations, Pyramide 22
- MDPH
- Entreprises ou ateliers de travail : milieu ordinaire, entreprise adaptée, ESAT, Chantiers d'insertion

# Prestations ponctuelles spécifiques Handicap Psychique

# Le contexte

- **Appel d'offre AGEFIPH en Juillet 2011:**
  - **Prestations Ponctuelles Spécifiques handicap psychique.**
- **Ouverture du marché le 1<sup>er</sup> janvier 2012 d'une durée de 4 ans**
- **Création d'un groupement solidaire Breton « EILAN »**
  - **Un mandataire; L'ADAPT**
  - Des prestataires; les Nouelles, APASE-Fil Rouge, sauvegarde 56, An Treiz**



# Les grands principes

- Une offre homogène sur l'ensemble du territoire.
- Des ressources spécialisées venant en appui des missions portées par les opérateurs d'insertion et de maintien.
- La mise en œuvre d'expertises, de conseils ou de techniques de compensation, répondant à des besoins liés au handicap dans des situations identifiées et visant l'autonomie durable de la personne.
- Des prestations mobilisables, ponctuellement et sur prescription des opérateurs référents, à toutes les phases des parcours d'insertion, d'accès à l'emploi ou de maintien dans l'emploi.

# Le public bénéficiaire

- **Les bénéficiaires de l'obligation d'emploi ou en voie de le devenir (l'accusé de réception de la demande de titre de bénéficiaire est alors requis),**
- **Les employeurs :**
  - du secteur privé ou soumis aux règles de droit privé
  - des fonctions publiques d'Etat, hospitalière, territoriale, et la Poste (y compris les centres de gestion de la fonction publique territoriale), ayant signé une convention avec le FIPHFP.

# Les prestations ponctuelles spécifiques

# Les prestations

- Appui à un diagnostic approfondi :

- permettre l'identification des pré-requis nécessaires pour entamer le parcours
- repérer les éléments facilitateurs et les freins, à la fois généraux et relatifs à l'emploi, spécifiques au handicap psychique
- aider à l'identification des capacités et aspirations de la personne

**Durée : 3 mois maximum**

- Appui à l'élaboration du projet professionnel :

- permettre d'identifier les atouts et capacités de la personne
- aider à l'élaboration et à la validation d'un projet professionnel réaliste et compatible avec le handicap
- définir les modalités de compensation éventuelles à mettre en œuvre (points de vigilance, préconisations....)

**Durée : 9 mois maximum**

# Les prestations

- Appui à la validation du projet professionnel :

- évaluer la faisabilité du projet professionnel défini au regard des capacités de la personne
- vérifier et/ou de valider le projet professionnel
- définir les modalités de compensation éventuelles à mettre en œuvre (points de vigilance, préconisations.....)

**Durée : 3 mois maximum**

- Appui à l'intégration en entreprise ou en formation :

- faciliter l'intégration en formation ou en emploi de la personne lorsque le projet est validé et que des difficultés, en lien avec le handicap, sont identifiées

**Durée : 9 mois maximum**

# Les prestations

- Appui au suivi dans l'emploi :

- mobilisable exclusivement par l'entreprise dès qu'un problème apparaît, en lien avec le handicap de la personne
- désamorcer le plus rapidement possible les problèmes éventuels qui pourraient survenir en cours d'exécution d'un contrat de travail et éviter ainsi les décrochages des personnes ayant déjà été suivies par un prestataire

**Durée : 5h par an au maximum par bénéficiaire**

- Appui-conseil pour le maintien dans l'emploi :

- mobilisable pour les salariés dont le handicap survient ou s'aggrave et qui peuvent être menacés dans leur emploi du fait de leur handicap
- éviter la désinsertion professionnelle du salarié en difficulté dans son poste de travail pour des raisons liées à son état de souffrance psychique et de handicap

**Durée : 6 mois maximum**

# Partenariat Les Nouëlles Formation et SAVS Les Nouëlles

- **Présentation d'une situation concrète**

# Les plus values d'un accompagnement croisé

## 1. Une approche ancrée sur la réalité psychique de la personne

- Prise en compte des effets du trouble psychique sur la praxie, la volition...
- Accompagnement physique dans la mise en œuvre des démarches
- Sécurisation : continuité de la prise en charge dans une logique de cohérence d'actions
- Auto-évaluation : prise de conscience de ses atouts et de ses limites

## 2/ Une prise en compte globale

- Attention à l'interactivité des freins périphériques sur l'employabilité
- SAVS: préparation et veille à la stabilité de la personne dans les champs de la santé, du lien social, du logement (ex: garant de l'observance du traitement et du suivi médical) – conditions nécessaires à la mise en œuvre d'un projet professionnel



### **3. Des méthodologies et des temporalités adaptées**

- **Prise en compte des fluctuations de la disponibilité (fatigabilité, effets du traitement...)**
- **Vigilance aux fragilités**
- **Mise en œuvre d'un cadre temporel**

### **4. L'introduction d'un tiers**

- **Actions structurées dans un cadre pluri-professionnel afin de casser les doubles discours, les manipulations...**
- **SAVS : apport du psychologue clinicien, professionnel ressource pour la personne et ses accompagnants (conseil sur la pratique professionnelle)**